



## FORMATION

**Devenir expert conseil** : expertise et conseil en construction pour architectes et ingénieurs - conformité aux normes juridiques et déontologiques

C'est une réalité indéniable : Chaque projet peut potentiellement engendrer des litiges. Cette formation s'adresse à vous, professionnels de la maîtrise d'œuvre. Elle a été conçue spécialement pour vous doter des connaissances nécessaires pour intervenir efficacement dans un contexte de litige ou de mission de conseil, faisant ainsi de chaque défi une occasion de montrer votre valeur ajoutée.

82 %

de satisfaction

## COMPÉTENCES CLEFS

- Interpréter les règles du droit de la construction et du Code Civil** : pour comprendre et anticiper les responsabilités juridiques et contractuelles, en maîtrisant les fondements du droit de la construction et les principes de déontologie.
- Analyser les situations de litige ou de désaccord** : pour proposer des solutions adaptées et légales, en s'appuyant sur les méthodes d'expertise amiable et les connaissances en assurance construction.
- Rédiger des rapports d'expertise précis et argumentés** : pour communiquer de manière claire et précise les résultats d'une expertise, en utilisant les règles de déontologie et les codes de rédaction spécifiques à l'expertise
- Gérer les contentieux liés aux projets de construction** : pour minimiser les impacts négatifs pour toutes les parties impliquées, en ayant une parfaite connaissance des contextes législatifs et juridiques.
- Négocier les contrats et honoraires d'expertise** : pour assurer une rémunération juste et équilibrée des services d'expertise, en s'appuyant sur les principes du droit contractuel et une connaissance précise du marché de l'expertise en construction.

## PROGRAMME

1<sup>ère</sup> séquence :

### Fondamentaux du droit de la construction et de l'assurance :

- Principe du droit de construction
- L'expertise construction et amiable

2<sup>ème</sup> séquence :

### Déontologie et cadre législatif de l'expertise

- Déontologie de l'expert
- Contextes législatifs et juridiques
- Assurances en construction

3<sup>ème</sup> séquence :

### Pratiques et objectifs de l'expertise

- Responsabilité de l'expert
- Méthodologies d'expertise

4<sup>ème</sup> séquence :

### Contractualisation et résolution des contentieux

- Gestion des contrats et honoraires
- Rédaction de rapports d'expertise
- Gestion des contentieux
- Matériel d'expertise

## MODALITÉS

### Présentiel

- Exposés suivis de périodes de questions-réponses
- Exercices d'application individuels ou en sous-groupes : études de cas, quiz...
- Ressources pédagogiques et documentaires

## PUBLICS

- Architecte
- Architecte expert
- Chef d'équipe
- Collaborateur
- Dirigeant d'entreprise
- Responsable
- Urbaniste

14h

THÉORIE ●●●○○

PRATIQUE ●●○○○